



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 343:2003+A1:2007

Vêtements de protection - Protection contre la pluie

Protective clothing - Protection against
rain

Schutzkleidung - Schutz gegen Regen

08/2007



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 343:2003+A1:2007 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 343:2003+A1:2007.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE **EN 343:2003+A1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Août 2007

ICS 13.340.10

Remplace l'EN 343:2003

Version Française

Vêtements de protection - Protection contre la pluie

Schutzkleidung - Schutz gegen Regen

Protective clothing - Protection against rain

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 2 juillet 2003 et comprend l'amendement 1 adopté par le CEN le 25 juillet 2007.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Avant-propos	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	4
2 Références normatives	4
3 Termes et définitions.....	5
4 Exigences de performance	6
5 Exigences d'essais.....	8
6 Tailles.....	10
7 Marquage et étiquetage d'entretien.....	10
8 Notice d'information du fabricant.....	11
Annexe A (informative) Recommandations pour la durée de port.....	12
Annexe B (informative) Appareillage d'essai pour une exposition sur une face au fuel et à l'huile	13
Annexe C (informative) Exemples de laminés textiles ou d'inserts imperméables thermiques	14
Annexe ZA (informative) Articles de la présente Norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives EU.....	15
Bibliographie	16

Avant-propos

Le présent document (EN 343:2003+A1:2007) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 «Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et les gilets de sauvetage», dont le secrétariat est tenu par le DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en février 2008, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en février 2008.

Le présent document comprend l'Amendement 1, approuvé par le CEN le 2007-07-25.

Le présent document remplace ! l'EN 343:2003 " .

Le début et la fin du texte ajouté ou modifié par l'amendement est indiqué dans le texte par les repères ! " .

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) CE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) CE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Introduction

Les propriétés des matériaux et des coutures des vêtements de protection mesurées dans la présente Norme européenne et leur classification ultérieure sont destinées à assurer un niveau de protection adéquat. L'imperméabilité à l'eau et la résistance évaporative sont les propriétés essentielles à vérifier et à indiquer sur l'étiquette.

L'imperméabilité à l'eau est la propriété la plus importante et elle est mesurée sur le matériau de la couche extérieure de l'article d'habillement. Les essais sont réalisés sur des échantillons d'étoffe neufs et prétraités et sur des parties comportant des coutures.

Certains matériaux imperméables sont imperméables à la transmission de la vapeur d'eau. Pour d'autres matériaux commercialisés, l'imperméabilité à l'eau est associée à une perméabilité à la vapeur d'eau. Une telle propriété (faible résistance évaporative) favorise l'évaporation de la sueur et contribue de façon significative au refroidissement du corps, ce qui est particulièrement appréciable dans certaines conditions climatiques car elle améliore le confort, diminue les contraintes physiologiques et allonge la durée de port (voir Annexe A).

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie les exigences et les méthodes d'essai applicables aux matériaux et aux coutures des vêtements de protection contre les intempéries (par exemple précipitations sous forme de pluie ou neige), brouillard et humidité du sol.

L'essai de résistance à la pluie d'articles de vêtements prêts à porter est exclu de cette norme car une méthode d'essai séparée pour une telle propriété est actuellement en cours de préparation.

2 Références normatives

Cette Norme européenne comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à cette Norme européenne que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique (y compris les amendements).

EN 340, *Vêtements de protection — Exigences générales*.

EN 388, *Gants de protection contre les risques mécaniques*.

EN 530:1994, *Résistance à l'abrasion du matériau constitutif d'un vêtement de protection — Méthode d'essai*.

EN 20811, *Étoffes — Détermination de la résistance à la pénétration de l'eau — Essai sous pression hydrostatique*.

EN 31092, *Textiles — Effets physiologiques — Mesurage de la résistance thermique et de la vapeur d'eau en régime stationnaire (essai de la plaque chaude gardée transpirante)* (ISO 11092:1993).

EN ISO 1421, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de la force de rupture et de l'allongement à la rupture* (ISO 1421:1998).

EN ISO 7854:1997, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de la résistance à la flexion* (ISO 7854:1995).

! EN ISO 12947-1, *Textiles — Détermination de la résistance à l'abrasion des étoffes par la méthode Martindale — Partie 1 : Appareillage d'essai d'abrasion de Martindale*.